ENSAI

École nationale
de la statistique
et de l'analyse
de l'information

LIVRET D'ACCUEIL

ENSAI

Préambule 4
Partie 1 : Accéder à l'école et au campus 5
Se déplacer en transports en commun 5
Accéder à l'école et aux espaces de travail 5
Se repérer sur le campus 6
Choisir son logement 6
Partie 2 : La vie à l'école 7
Les associations 7
Les loisirs 7
La bibliothèque 7
Le sport à l'ENSAI 8
Les représentants des élèves 8
Partie 3 : Les questions logistiques des élèves 9
Les impressions 9
Les casiers 9
La restauration 9
La carte Izly 10
La carte étudiante 10
Problèmes informatiques 10
Partie 4 : Santé, sociale, égalité et diversité 11
La santé à l'école 11
L'action sociale à l'école 11
Engagement en faveur de l'égalité, de la diversité et de la lutte contre les discriminations 12
Partie 5: La scolarité 13
Localiser le personnel administratif et enseignant et les services associés 13
Les absences et les retards 13
Les tiers-temps 13
Moodle, Pamplemousse et Machine Virtuelle 13
Les enseignements d'ouverture 14
Doubles diplômes : en France et à l'international 14
Le projet Voltaire 15
La validation du niveau B2 en anglais 15
Les stages 16
Année de césure 16
Partie 6: Informations sur le plan financier 17

Les bourses 17
Paiement des frais de scolarité 17
Les difficultés financières 17
Les déplacements réalisés dans le cadre de l'ENSAI 17
Partie 7: Les relations internationales 19
Elèves internationaux 19
Le Centre de Mobilité International 19
La mobilité à l'ENSAI 19
La Période Obligatoire à l'Etranger 20

Préambule

Bienvenue à l'ENSAI !

L'ENSAI est une école à taille humaine, elle n'en reste pas moins un établissement d'enseignement supérieur, une Grande Ecole, dont il n'est pas toujours évident d'appréhender toutes les dimensions, qu'elles soient administratives, logistiques ou liées à la vie étudiante.

Ce livret d'accueil (très) pratique rassemble l'essentiel de ce qu'il faut savoir quand on intègre l'ENSAI. Rédigé par les élèves, pour les élèves, il vous permettra de naviguer sereinement au sein de l'école et sur le campus de Ker Lann.

L'équipe administrative et les enseignants sont également à votre écoute, pour vous accompagner tout au long de votre scolarité, n'hésitez pas à les solliciter.

Partie 1 : Accéder à l'école et au campus

Le campus de Ker Lann se situe entre la ville de Rennes et celle de Bruz. L'école est desservie par le bus C7, le train, et accessible en voiture. L'école dispose d'un abri pour les vélos et un parking pour les voitures.

Se déplacer en transports en commun

Le campus est desservi par les bus des **lignes C7 et C7 express** ainsi que par les TER.

Pour venir en bus : les bus C7 ou C7 express se prennent à la station de métro **« St-Jacques Gaîté »** (ligne B). La station est située à 8 minutes en métro de la gare de Rennes.

L'arrêt le plus proche de l'ENSAI est « Etangs ».

Les bus sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Retrouvez tous les horaires et les tarifs sur **www.star.fr**, l'application Star ou par téléphone au : 09 70 82 18 00.

Pour venir en TER le campus est desservi par la ligne Rennes-Redon. La halte ferroviaire Ker Lann est située à 13 minutes de marche de l'ENSAI et près des résidences du campus de Ker Lann. Le temps de trajet entre la gare de Rennes et la halte ferroviaire est d'environ 8 minutes.

La carte KorriGo vous permet de charger tous vos titres de transport STAR (Bus, métro, STAR, le vélo) ainsi que **vos billets TER Bretagne ou BreizhGo**. Cette carte personnelle et nominative vous permet également de profiter davantage clients chez les partenaires du réseau STAR

L'organisme Star propose un abonnement étudiant d'une durée de 1 an disponible pour les étudiants de moins de 26 ans. Il donne un accès illimité aux bus et métro du réseau Star. Pour acheter cet abonnement, il faut se rendre sur place à l'une des 4 agences Star avec un justificatif étudiant et un RIB. Un ticket pour un voyage est valable 1h après la première validation. Il peut être utilisé sur tout le réseau de bus et vélo Star.

Accéder à l'école et aux espaces de travail

L'école est ouverte de 7h30 à 21h00.

La bibliothèque quant à elle est ouverte de 7h30 à 20h, avec un accueil physique de 8h00 à 19h30. Ses horaires sont disponibles sur le portail de la bibliothèque. Elle se situe au premier étage dans le bâtiment de droite.

La salle des imprimantes destinées aux étudiants est ouverte à toute heure de l'école et fonctionne en libre-service. Elle se situe au fond du couloir du premier étage du bâtiment de gauche. Sur les murs, vous pourrez trouver les notices de fonctionnement des appareils.

Les salles de cours sont accessibles aux élèves en dehors des heures de cours pour y travailler en autonomie, sur réservation auprès de la vie scolaire et pédagogique.

Se repérer sur le campus

Arrêts de bus pour accéder à l'école

Halte ferroviaire de Ker Lann

Choisir son logement

Le parc immobilier locatif rennais étant en tension permanente, et les résidences étudiantes de Ker Lann proposant un nombre limité de places disponibles, il est préférable de rechercher votre logement plusieurs mois avant la rentrée scolaire.

Un **article détaillé** est disponible sur le site de l'ENSAI, les étudiants peuvent également discuter avec les nouveaux arrivants pour les aider à s'orienter dans le choix de leur logement.

Partie 2 : La vie à l'école

Les associations

L'administration de l'ENSAI travaille plus particulièrement avec 3 associations au sein de l'école : le Bureau des Elèves (BDE), l'ENSAI Junior Consultant (EJC) et l'association « FORUM entreprises ». Toute autre structure associative prend la forme d'un club du BDE sous la responsabilité de son président. Le BDE organise chaque année une réunion de l'ensemble des clubs où chaque membre présente son association et son activité. La plaquette Alpha de l'école, éditée par le BDE et envoyée à tous les candidats à l'entrée de l'école, recense toutes les associations actives. C'est en prenant contact avec les membres d'une association que les élèves peuvent l'intégrer.

Le local de stockage du matériel associatif est commun à toutes les associations. Il se situe dans le couloir menant à la cafétéria.

Rejoindre une association est déterminant dans l'intégration des étudiants. Cela permet de favoriser les échanges et de créer des évènements autour d'un loisir commun. De plus, les élèves plus motivés voient leur implication valorisée par une bonification accordée par la direction des études.

Les loisirs

La cafétéria de l'école est équipée de billards et de baby-foots. Une salle de musique, proche de la salle de sport, est accessible à tous les étudiants.

La vie associative est omniprésente, y compris dès la rentrée scolaire, au cours de laquelle le BDE organise goûters d'accueil, barbecues, etc. Quelques semaines après la rentrée des 1A et lors de la rentrée des autres promotions, le BDE organise le WEI (week-end d'intégration) qui accueille aussi bien les premières années que les dernières années. Au programme : diverses activités en plein air au sein d'un camping pendant 2 jours non-stop. Tout au long de l'année se déroulent "les Chartres" : de grandes soirées à Chartres-de-Bretagne. Enfin, à cela s'ajoute le week-end à l'étranger, et toutes les activités organisées par les autres associations comme les concerts des Stat Me Up, ou les soirées jeux de société.

En hiver, le bureau des sports (BDS) organise une semaine au ski, mais les places sont limitées.

La bibliothèque

La bibliothèque offre 30 000 documents en rayons (livres, presse, revues scientifiques...) et de nombreuses ressources numériques (e-books, revues/articles en ligne). Le catalogue en ligne est accessible via l'ENT (https://genes.bibli.fr/).

La bibliothèque met à disposition 70 places assises, 9 ordinateurs et 4 box où il est possible de travailler à plusieurs. Ces box sont en libre-service et ouverts aux heures de la bibliothèque. En cas de besoin, il est possible de réserver un créneau auprès du personnel de la bibliothèque.

Il est possible d'emprunter des livres - 10 au maximum - pour une durée d'un mois. Presque tout emprunt est renouvelable. En cas de perte ou de vol d'un ouvrage, il est demandé à l'élève emprunteur de le remplacer par ses propres moyens.

Sous les fenêtres, coté étang, sont exposés des livres qui sont donnés par la bibliothèque : les étudiants peuvent donc se servir et les garder.

Il est possible de commander un livre en version papier ou électronique en demandant au personnel de la bibliothèque. Si la bibliothèque doit acheter le livre, il faut prévoir un délai minimum de deux semaines avant de le recevoir.

En cas de problème, doute, dysfonctionnement, le personnel de la bibliothèque est présent pour y répondre.

Le sport à l'ENSAI

Des équipements sportifs collectifs situés sur le campus de Ker Lann sont mis à la disposition des écoles: un stade, une piste d'athlétisme, des courts de tennis, un "city stade" et des terrains de pétanque. Les gymnases du campus sont accessibles toute l'année (créneaux d'entrainements ou libre-service).

Une salle de sport (059), au rez-de-chaussée de l'école, est mise à disposition des élèves et des permanents tout au long de l'année. Pour y accéder, il faut demander les clefs à l'accueil. La salle 059 se situe au bout du couloir de droite.

Il est possible d'emprunter du matériel (des ballons de baskets aux filets de volley...) à l'école en formulant sa demande au service des sports de l'Ensai. Le Bureau des Sports s'occupe également de divers évènements sportifs tout au long de l'année. Il est géré par les étudiants.

L'ENSAI propose au début de chaque année différentes licences de sports à raison d'un à deux entraînements par semaine : badminton, basket, fitness, handball, football, tennis, tennis de table et volley. Les entraînements ne sont accessibles que par un nombre limité de personnes. Les inscriptions ont lieu en début d'année, après la présentation des différents sports pendant la semaine de rentrée. Les élèves sportifs doivent justifier d'un certificat médical à jour attestant de leur aptitude à faire de l'activité physique. Différents sports sont proposés en individuel et en collectif. Pour les sports en équipe, cette dernière est généralement inscrite en championnat universitaire. Aussi, si les élèves ne souhaitent pas faire de compétition, il faut en parler à l'entraîneur dès les inscriptions. Les licences sont payantes, mais ne dépassent pas les 35€.

Le bureau des sports gère l'organisation de tournois, d'entraînements et de rencontres amicales.

Les représentants des élèves

Les représentants des élèves sont élus vers la mi-octobre par vote électronique. Chaque année, 22 délégués ont pour rôle de représenter l'avis des étudiants sur les conditions d'organisation et de fonctionnement de l'école. Ils ont également pour mission de faire connaître à la Direction et aux permanents de l'ENSAI les difficultés rencontrées par leurs camarades de promotion dans le déroulement de la scolarité. À ce titre, ils jouent un rôle primordial en participant aux commissions de la vie étudiante, aux commissions des études, aux Comités d'Enseignement et de la Recherche et au Conseil d'école.

Après élections spécifique deux élèves (un titulaire et un suppléant) siègent au Conseil d'Administration du GENES.

Partie 3 : Les questions logistiques des élèves

Les impressions

Les étudiants disposent de pool d'imprimantes en accès libre près des salles de cours du 1er étage. En cas de manque de papier ou d'encre, il faut s'adresser au service logistique, situé au rez-de-chaussée.

En revanche, pour tout problème d'impression relevant davantage de la machine ou du logiciel d'impression, il faut s'adresser à la DSI (premier étage).

Les imprimantes étudiantes ne peuvent pas réaliser plus de 50 copies. En cas de nécessité de reprographie d'un volume supérieur, il doit être imprimé en plusieurs fois.

Pour des raisons écologiques, un quota de 1500 pages annuel est attribué à chaque étudiant.

Pour utiliser les imprimantes étudiantes, il faut initialiser la carte étudiant en début d'année avec le code donné par la DSI.

Les casiers

Au rez-de-chaussée, dans le couloir où se trouvent tous les principaux locaux d'associations, se situe également une pièce regroupant tous les casiers d'une promotion.

Chaque étudiant possède un casier dans lequel les enseignants peuvent déposer des polycopiés de cours, des TD, etc. Ces casiers peuvent aussi être protégés par des cadenas. A la fin de chaque année, les casiers doivent être vidés.

La restauration

Au sein de l'école, l'ENSAI Junior Restaurant propose régulièrement le mardi et le vendredi des repas à la cafétéria de l'école (paninis, burgers maisons...). Les commandes se font via un formulaire en ligne.

L'école met également à disposition des fours à micro-ondes dans la cafétéria.

Plusieurs lieux de restauration existent sur le campus de Ker Lann. Tout d'abord, un restaurant universitaire (RU) tenu par le CROUS est situé au cœur du campus. Il est ouvert du lundi au vendredi de 11h30 à 13h30. Le RU dispose par ailleurs d'une cafétéria qui vend sur place ou à emporter entre 11h30 et 14h.

Le Forum, situé derrière le RU est un bar, brasserie et restaurant ouvert de 8h30 à 21h proposant de la vente sur place ou à emporter.

Cuisine et Vous propose des formules et plats faits maisons disponibles à la vente à emporter à la maison du campus du lundi au vendredi de 12h à 13h.

Enfin, plusieurs food-trucks sont répartis sur le campus.

- Oh Ch'ti Breizh propose de la cuisine flamande et bretonne.

- A vos papilles propose des hamburgers frites et desserts maison.
- La gamelle propose une cuisine maison traditionnelle devant les résidences Louis de Broglie et L'IMIE.

Les permanents ainsi que les étudiants attachés ont accès au restaurant MSA situés derrière le McDonald's. Ils peuvent demander une carte MSA pour payer leur repas (s'adresser à la correspondante actions sociales).

La carte Izly

Tous les étudiants ont accès au Restaurant Universitaire. Cependant, les tarifs sont différents selon les statuts. En effet, les étudiants ingénieurs bénéficient d'un tarif étudiant tandis que les étudiants fonctionnaires payent leur repas sur la base de leur indice de rémunération. Le paiement peut se faire par carte bancaire avec un justificatif à l'appui, via l'application Izly ou la carte Izly. Les étudiants ingénieurs doivent s'adresser à la correspondante sociale de l'école qui fait le lien avec le CROUS du campus. Les étudiants attachés doivent se rendre au comptoir du RU avec leur bulletin de paie pour obtenir leur carte.

La carte étudiante

La carte étudiant de l'ENSAI est conforme aux normes européennes. Cette carte est munie d'un numéro de licence ISIC (https://www.isic.fr), qui donne accès à de nombreuses réductions. Cette licence n'est pas reconduite au-delà de la première année de scolarité à l'ENSAI. En cas de perte ou de vol, le remplacement de la carte étudiante se fait au service logistique après s'être acquitté d'une somme de 10 € auprès de la comptabilité.

Problèmes informatiques

En cas de problèmes liés à l'informatique (Moodle, l'ENT, votre machine virtuelle...), il faut s'adresser à la DSI. Pour cela, vous devez vous rendre sur l'ENT et créer un ticket via l'onglet Assistance.

Partie 4 : Santé, sociale, égalité et diversité

La santé à l'école

Il existe une plateforme nationale dédiée à la prise en charge psychologique des étudiants en partenariat avec la Fédération française des psychologues et psychologie (FFPP). Le but est de faciliter à tous les étudiants l'accès à un accompagnement psychologique. La plateforme est accessible par ce lien: https://santepsy.etudiant.gouv.fr/.

En parallèle, l'ENSAI peut vous accompagner dans la durée via le médecin de prévention (uniquement pour les élèves attachés) ou via la psychologue, M. Cassin. Pour cela, il faut prendre contact avec la responsable des ressources humaines **pour les étudiants attachés,** la correspondante sociale et la responsable de la vie étudiante **pour les étudiants ingénieurs**.

En cas de problème de santé au sein même de l'école, vous pouvez vous adresser à l'agent d'accueil, qui est formé comme secouriste de travail.

Pour les étudiants ingénieurs, et dès leur première année d'admission à l'ENSAI, une visite médicale de contrôle est fortement conseillée auprès du service santé des étudiants (SSE), situé à Rennes sur le campus de Beaulieu. Le certificat remis par le médecin ensuite doit être transmis à la scolarité.

Tout(e) étudiant(e) a également accès au SSE gratuitement et sur rendez-vous pour les motifs de consultation suivants :

- Consultation médico-psychologique avec psychiatre ou psychologue
- Consultations de contraception
- Consultations de tabacologie
- Consultation de diététique
- Séances de relaxation et de sophrologie
- Formation aux premiers secours

L'action sociale à l'école

L'action sociale intervient autant dans la vie personnelle que professionnelle pour écouter, informer, conseiller, accompagner, orienter et rechercher des solutions. Elle couvre les différents aspects de la vie personnelle et familiale comme le logement, la santé, la famille et le budget.

Au sein de l'école, la correspondante sociale fait le lien avec la délégation d'action sociale. Cette délégation est constituée d'une assistante sociale, d'un médecin, d'une déléguée...

Les permanents ainsi que les élèves fonctionnaires ont la possibilité de contacter un avocat, un notaire, une conseillère en économie sociale et familiale (1 séance gratuite par an). Les rendez-vous se prennent auprès de la délégation. Toutes informations complémentaires peuvent être trouvées à l'adresse ci-dessous :

Ici :https://actionsociale.finances.gouv.fr/cms/render/live/fr/sites/actionsociale/page-hors-navigation/je-recherche-ma-delegation-depar/35-ille-et-vilaine.html

, ou auprès de la correspondante sociale de l'ENSAI.

Engagement en faveur de l'égalité, de la diversité et de la lutte contre les discriminations

L'ENSAI est impliquée dans une démarche de promotion de l'égalité, de la diversité et de lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles. Cet engagement, mené par des chargés de mission, vise à entretenir un climat respectueux et inclusif au sein de l'école. Il se traduit par des actions telles que des formations et des campagnes de sensibilisation obligatoires, ainsi qu'une procédure de signalement. Étudiants et personnel de l'ENSAI ont accès, via Intranet, à un portail de signalement des violences sexuelles et sexistes, du harcèlement (moral ou sexuel) et du bizutage. Une cellule Egalité et diversité veille à l'application et au bon fonctionnement de ces actions. Elle peut être consultée par tout étudiant tout au long de sa scolarité.

L'utilisation de son prénom d'usage sera possible dès la rentrée 2023 pour toute personne qui le notifiera en renseignant sa fiche élève sur Pamplemousse.

En outre, des associations de l'école, comme LEHO ou EJE, œuvrent en faveur de la cause LGBTQ+, du féminisme, de la lutte contre les discriminations, etc.

Partie 5: La scolarité

Localiser le personnel administratif et enseignant et les services associés

L'ensemble des personnels administratif et enseignant de l'école occupe l'aile droite du bâtiment.

Au rez-de-chaussée le service logistique se trouve, à droite en sortant du hall.

Au 1er étage, l'interlocuteur principal des étudiants, le Service Vie pédagogique et scolaire, gère tout ce qui relève de l'académique.

La direction du système d'information (DSI) est située au bout de ce même couloir.

Au 2e étage, se trouvent le secrétariat général (à droite en sortant de l'escalier), en charge de l'administratif, et les ressources humaines (notamment pour les élèves attachés).

Toujours au 2e étage, en face, en sortant de l'escalier, se situent les bureaux des enseignants-chercheurs. S'ils ne sont pas disponibles sur le moment, il est possible de prendre rendez-vous avec eux ou de les contacter par e-mail.

Les absences et les retards

La présence aux cours est obligatoire. Toute absence doit être signalée immédiatement à l'école :

- **Pour les étudiants fonctionnaires**, un arrêt de travail complété ou tout autre justificatif d'absence adéquat doit être transmis au secrétariat RH sous 48h. Ils doivent aussi prévenir la scolarité.
- **Pour les étudiants ingénieurs**, un justificatif de l'absence doit être transmis à la scolarité sous 72h.

Le règlement de scolarité précise les motifs légitimes d'absence acceptés par l'école.

Les élèves ingénieurs sont convoqués par la direction des études après 5 absences non justifiées. Pour les élèves fonctionnaires, outre cette convocation, leur rémunération sera amputée d'1/30e de celle-ci par journée d'absence injustifiée, ceci, conformément au règlement général de la fonction publique. De manière générale, la commission d'études et de recherche qui procède à la validation de chaque année d'enseignement, intègre l'assiduité en plus de l'appréciation des performances académiques.

Les retards sont tolérés jusqu'aux 15 premières minutes de cours. Au-delà, ce retard est considéré comme une absence et sera traité comme tel.

Les tiers-temps

Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'une majoration du temps des épreuves, dans la limite maximale d'un tiers du temps total de l'examen. Des dérogations sont possibles dans certains cas exceptionnels et sur demande motivée par le médecin que la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) a désigné.

Les étudiants ingénieurs doivent prendre rendez-vous avec le SSE et faire leur demande au cours de cette consultation. Avant cela, il leur est possible de solliciter l'aide de la correspondante sociale.

Les étudiants attachés doivent formuler leur demande de tiers-temps auprès de leur responsable des ressources humaines, qui les dirigera alors vers le médecin de prévention de l'administration. Pour évaluer l'urgence du rendez-vous, le médecin peut en demander le motif. La responsable des ressources humaines transmettra une date et une heure à l'élève, préalablement proposée par le médecin.

À l'issue de la consultation, le médecin rédige un avis comportant les aménagements souhaités pour le bien-être. Une fois cet avis validé par le directeur de l'ENSAI, il est transmis à la scolarité pour mise en application. Une copie signée du document est transmise à l'étudiant.

Moodle, Pamplemousse et Machine Virtuelle

Les supports de cours sont généralement disponibles sur Moodle dans la rubrique correspondant à la matière. Il est également possible d'y consulter les documents généraux que partage la scolarité ainsi que le département des humanités. C'est majoritairement sur cette plateforme qu'il est demandé de rendre les devoirs maisons ou les projets.

Les emplois du temps, les absences, les retards, les notes et le certificat de scolarité sont disponibles sur Pamplemousse. Il est obligatoire de compléter avec précision tous les champs de votre fiche de renseignement.

Vous pouvez accéder aux machines virtuelles (VM) de l'école depuis votre ordinateur personnel pour avoir accès à votre session sur les ordinateurs de l'ENSAI.

Les enseignements d'ouverture

Les étudiants de l'ENSAI inscrits dans la formation ingénieur et attaché doivent suivre des cours d'ouverture (Humanités) pendant leur scolarité. En langues vivantes, obligatoires lors de la première année, il est possible de choisir l'allemand, le chinois, l'espagnol, l'italien, le japonais ou le russe. Pour ce qui est des cours d'ouverture, ces derniers varient tous les ans, mais il est possible d'étudier la communication interculturelle, la réalisation de films, le dessin, le théâtre….

Les inscriptions aux cours des Humanités sont faites à chaque rentrée.

Toutes les informations se trouvent dans les guides qui sont mis à jour chaque rentrée sur Moodle et sur le site de l'ENSAI:

- **Livret des Cours des Humanités**
- **Guide - Langues étrangères**

Doubles diplômes : en France et à l'international

Au cours de leur scolarité à l'ENSAI les étudiants ont l'opportunité de faire des doubles diplômes.

- En première année, il est proposé aux étudiants issus de la filière mathématique de suivre une licence de mathématiques proposée l'université de Rennes 1, sans limite de place. Une réunion d'information est organisée la semaine de la rentrée pour donner tous les détails.

- Au cours de la deuxième année, il est possible de suivre une licence d'économie appliquée habilitée par l'Université de Paris Dauphine. Cette licence est ouverte à tous les élèves de deuxième année sans limite de place.

En troisième année, il est possible de faire des doubles diplômes en France ou à l'étranger :

- Les étudiants peuvent intégrer l'ENSAE Paris, Science Po ou l'INSA Rennes.
- L'ENSAI a noué des partenariats Erasmus avec l'Universiteit Rotterdam ou encore La Sapienza (l'Université de Rome).
- Il est possible de partir dans des universités n'ayant pas de convention avec l'ENSAI. Cependant, le cursus choisi doit être validé par la direction des études de l'ENSAI.

Enfin, il est possible de faire un double diplôme pour obtenir un master 2 dans le cadre de l'Offre de formation par la recherche :

- Master de recherche Mathématiques et applications parcours Mathématiques fondamentales (Universités de Rennes 1 et Rennes 2, l'INSA Rennes et l'ENS Rennes).
- Master de recherche en Santé publique, parcours modélisation en pharmacologie clinique et épidémiologique intégrative (Université de Rennes 1)
- Master de recherche en finance, parcours Advanced Studies and Research in Finance (IGR-IAE de Rennes).
- Master de recherche mention Bioinformatique, parcours bioinformatique en Santé (Université de Rennes 1).
- Master de recherche mention Bioinformatique, parcours informatique et biologie intégrative (Université de Rennes 1).
- Master Economie, spécialité Economie Théorique et Empirique (ETE) (Université d'Aix-Marseille).

Afin de valider leur année, les étudiants en double diplôme doivent effectuer un stage ou un mémoire. En ce qui concerne le mémoire, il peut leur être demandé de le soutenir deux fois : une fois dans l'université partenaire et une fois à l'ENSAI.

Le projet Voltaire

À la rentrée, les nouveaux étudiants doivent passer une évaluation initiale d'une durée de 15 minutes afin de tester leur niveau d'orthographe en français et d'évaluer leurs besoins de soutien en langue française.

Le Département des Humanités **consultera et analysera les résultats** obtenus.

Les étudiants présentant des scores très faibles pourront suivre **une formation d'entraînement** en orthographe personnalisée (environ 10h). Il s'agit d'une opportunité qui, d'une part, vous permet de vous améliorer en français et à votre rythme (vous avez tout le semestre pour suivre la formation en ligne et en toute autonomie) et qui, d'autre part, pourra vous rapporter une bonification **sur la moyenne du semestre concerné**.

La validation du niveau B2 en anglais

Pour l'obtention du diplôme d'ingénieur, le niveau B2 confirmé en anglais est exigé par l'ENSAI. Le niveau de langue doit être certifié par un score minimal sur une des certifications indépendantes listées ci-après:

Cambridge First B2 (173), CLES B2, DuoLingo (110), IELTS (6), Linguaskill (170), TOEFL iBT (78), TOEIC (850 points).

Si le niveau n'est pas obtenu avant la date de diplomation prévue, les étudiants ont jusqu'à 2 ans pour certifier le niveau requis.

Les stages

Les stages sont obligatoires chez les étudiants ingénieurs pour l'obtention du diplôme. Un premier stage doit être effectué à l'issue de la première année en tant qu'opérateur sur une période de 4 semaines (à compter de la rentrée 2024, la durée de ce stage sera portée à 17 semaines) entre début juin et fin août. Ensuite, à la fin de la deuxième année, il leur est demandé un stage de 8 semaines en statistique, à réaliser entre début juin et fin août. Enfin, le stage de fin d'études requis en troisième année doit durer au minimum 20 semaines et au maximum 6 mois entre avril et octobre. Les différents stages peuvent se dérouler en France ou à l'étranger.

À l'issue de la première année, **les étudiants fonctionnaires** doivent effectuer un stage de découverte des travaux conduits dans la statistique publique, à la fin duquel il est demandé de rendre un rapport de 7 pages minimum. À la fin de la deuxième année, une fois titularisés, les attachés statisticiens stagiaires intègreront au 1er septembre leur poste de travail à l'Insee ou dans un service statistique ministériel (pourront intégrer au 1er septembre leur poste de travail à l'Insee ou dans un service statistique ministériel. En fonction du nombre de places disponibles, certains pourront compléter leur formation en restant à l'ENSAI pour y suivre le Master **Science des Données pour la Décision Publique).**

Année de césure

- Il est possible pour les étudiants ingénieurs de faire une année de césure entre la deuxième année et la troisième année à l'ENSAI. Cette année peut se dérouler en France ou à l'étranger par le biais d'un service civique, un contrat de travail, du bénévolat, un stage ou encore la création d'une entreprise. L'élève ingénieur conserve pendant cette année son statut d'étudiant.
- Pour en faire la demande, il faut présenter avant la fin du mois de mai au directeur des études un courrier de motivation de ce souhait d'année de césure. La décision revient au Comité d'Enseignement et de Recherche.
- En cas de projet de stage durant l'année de césure, la réglementation française précise que la durée maximale d'un stage ne doit pas excéder 6 mois. Davantage d'informations sont disponibles sur les liens suivants :
- https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid34333/la-cesure.htmlhttps://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid34333/la-cesure.html
- https://www.etudiant.gouv.fr/fr/faq-la-cesure-comment-ca-marche-1453https://www.etudiant.gouv.fr/fr/faq-la-cesure-comment-ca-marche-1453

Partie 6: Informations sur le plan financier

Les bourses

Il existe différents types de bourses :

1. Les bourses du CROUS ; seuls les étudiants ingénieurs y sont éligibles. Elles sont délivrées sur des critères sociaux par le CROUS selon ses propres modalités. Il existe sept échelons correspondant à sept niveaux de bourse. Le niveau auquel l'étudiant peut prétendre est déterminé par son plafond de ressources L'étudiant soumet sa demande au CROUS via son dossier social étudiant, puis le CROUS détermine l'échelon auquel il peut prétendre et lui transmet une notification conditionnelle. Cette notification doit être transmise à l'école, qui se chargera de la valider.
2. Les étudiants admis sur titre, issus d'une école de statistique africaine du CAPESA en convention de double diplôme avec l'ENSAI, peuvent bénéficier d'une bourse GENES.
3. Il existe également des bourses au mérite réservées aux seuls boursiers sociaux et dépendant de la mention obtenue au bac. Le CROUS est l'organisme attribuant ces bourses.
4. Les bourses d'aide à la mobilité sont octroyées par le GENES aux seuls boursiers sociaux ou par l'ENSAI selon d'autres critères.
5. Enfin, d'autres bourses sont allouées par divers organismes, mais leur gestion et financement échappe totalement à l'ENSAI. L'école ne fait donc que transmettre les dossiers, mais elle doit en être informée afin d'exonérer ou non l'élève de ses droits de scolarité. Pour davantage d'informations, il faut contacter la correspondante sociale de l'école.

Paiement des frais de scolarité

Pour pouvoir accéder aux ressources informatiques de l'école, les élèves ingénieurs doivent s'acquitter de la contribution à la vie étudiante de campus (CVEC) sur le site MesServices.etudiant.gouv.fret s'acquitter ensuite de leurs droits de scolarité, soit en ligne sur Pamplemousse ou en se rapprochant de la direction. Les étudiants ont un délai d'un mois après leur rentrée pour payer leurs frais.

Les difficultés financières

En cas de difficultés financières, les étudiants peuvent contacter, la vie étudiante ou envoyer un mail à : direction@ensai.fr.

Les déplacements réalisés dans le cadre de l'ENSAI

Durant leur scolarité, les étudiants peuvent partir en mission pour le compte de l'ENSAI. Les étudiants ingénieurs peuvent se déplacer pour effectuer une visite académique d'un partenaire, une présentation de l'ENSAI. Les étudiants fonctionnaires, quant à eux, peuvent se déplacer pour effectuer un retour au domicile, des visites de postes (janvier-février), des stages 1A/2A (mai-juin), des examens professionnels (préparation et oraux).

Ces déplacements doivent se préparer et s'anticiper : Il faut tout d'abord remplir et faire signer par la direction des études une demande d'ordre de mission (téléchargeable sur l'Intranet), puis l'envoyer au minimum 10 jours avant le départ (1 mois avant pour tout déplacement par avion) à mission@ensai.fr. En cas de voyage en voiture, il faut remplir la demande d'autorisation d'utilisation du véhicule et joindre

l'attestation d'assurance. L'ENSAI assure les réservations et peut prendre en charge toute ou en partie des frais liés au déplacement. Au retour de mission, un état de frais contenant l'intégralité des justificatifs des frais supplémentaires par la mission (exemple : frais de repas) doit être établi. La personne responsable établit ensuite un état de frais. La dernière étape est le remboursement de la mission sur le RIB de l'élève.

Ces étapes sont précisées dans la note "Prise en charge des frais de transport des élèves" disponible sur l'intranet de l'ENSAI.

Les étudiants reçoivent un mail provenant de nepasrepondre@Genes.fr, qui invite à accepter ou modifier l'état de frais. Ce dernier mail est à envoyer à mission@Ensai.fr. Si les étudiants ne se manifestent pas au bout de 7 jours, l'état de frais est considéré comme accepté. La gestionnaire continuera la procédure de remboursement des frais annexes de la mission et le transfèrera au bureau 079, qui mettra en paiement le remboursement. Pour davantage d'informations, il faut contacter la correspondante sociale de l'école.

Partie 7: Les relations internationales

Elèves internationaux

Le Département des Relations Internationales et des Humanités met à disposition sur Moodle plusieurs informations pour les élèves internationaux.

N'hésitez pas à consulter la page « **Information for International Students** » pour toute question relative au bien-être, à la culture, aux banques et assurances, aux visas……

Les obligations à ne pas oublier !

1. La validation du VLS-TS
2. La visite médicale
3. L'inscription à l'assurance maladie
4. Responsabilité civile et l'assurance habitation

Les étudiants internationaux peuvent aussi être mis en contact avec la Welcome Team, une association étudiante qui a pour but d'accueillir et d'accompagner les élèves lors de leur arrivée en France pour que l'intégration à l'école se passent le mieux possible.

Les étudiants internationaux non-francophones doivent certifier un niveau B2 en français pour être diplômés. Cette obligation ne s'applique pas aux internationaux ayant déjà obtenu un diplôme dont la langue d'enseignement est le français.

Le Centre de Mobilité International

Le Centre de Mobilité International (CMI) est une organisation composée de 12 établissements d'enseignement supérieur de Rennes.

Plusieurs services sont proposés aux étudiants : International Student Day, évènements sportifs et culturels, aide pour l'obtention des aides sociales, aide avec les formalités administratives, guide d'accueil pour les étudiants et chercheurs internationaux.

Pour les questions du visa et renouvellement du titre de séjour, merci de passer par le CMI : https://cmi.univ-rennes.fr/fr/%C3%A9tudiants-internationaux

La mobilité à l'ENSAI

Plusieurs opportunités s'offrent aux étudiants pour une mobilité à l'international.

LA MOBILITÉ À L'ENSAI

Pour info : Le programme Erasmus+ ne permet pas les études dans le même établissement 2 années de suite.

INGÉNIEURS

Année	Stages	Possibilités d'études à l'étranger	Remarques
1A	Stage 1A obligatoire (1 mois minimum)	X	• POE obligatoire *(4 semaines minimum) • Il est possible de faire en 3A un double diplôme conventionné à Rotterdam ou à Rome (si déjà fait échange en 2A) ; cumuler un échange et un double diplôme « sur mesure » n'est pas possible
2A	Stage 2A obligatoire (2 mois minimum)	Echange (4 à 6 mois)	
Césure possible (1 an)			
3A	Stage 3A obligatoire (5 à 6 mois)	Echange ou Double diplôme conventionné ou « sur mesure » (4 mois à 2 ans)	

* La POE ne concerne pas les étudiants internationaux arrivés en France depuis moins de 5 ans

Pour info : Le programme Erasmus+ ne permet pas les études dans le même établissement 2 années de suite.

ATTACHÉS

Année	Stages	Possibilités d'études à l'étranger	Remarques
1A	Stage 1A obligatoire (1 mois minimum)	X	• Il est possible de faire un double diplôme conventionné à la Sapienza à la place du Master SDDP seulement si un échange n'a pas été fait auparavant • Il faut l'accord obligatoire du Directeur des Etudes avant de chercher un stage à l'international • Seules des universités EMOS partenaires de l'ENSAI peuvent être choisies pour les échanges à l'étranger **
2A	Stage 2A obligatoire si continue en 3A (2 mois minimum)	Echange (4 à 6 mois)	
3A	Stage 3A obligatoire (4 à 6 mois)	Echange ou Double diplôme conventionné ou « sur mesure » (4 mois à 1 an)	

*** UCM, LMU Munich, Trier, TU Dortmund, JKU Linz, Université di Bologna, NOVA IMS, Leiden, Sapienza

Le récapitulatif des possibilités, les dates importantes à retenir et une checklist de toutes les démarches à entreprendre pour partir en Erasmus + sont disponibles sur la page Moodle « International Exchanges ».

Pour les Doubles diplômes (convention ou sur mesure), merci de consulter « Double Degrees Abroad » sur Moodle.

N'hésitez pas à parler de votre projet avec les membres du Département des Relations Internationales et des Humanités !

La Période Obligatoire à l'Etranger

Chaque étudiant ingénieur est tenu de passer une Période Obligatoire à l'Étranger (POE) au cours de sa scolarité. C'est une des conditions de diplomation. Les élèves ingénieurs de nationalité étrangère sont dispensés automatiquement de l'obligation de valider la POE s'ils sont présents en France depuis moins de 5 ans à compter de l'année de l'arrivée à l'ENSAI. Cette période doit durer 4 semaines et peut se faire

dans tous les pays. Si la POE a lieu dans un pays francophone européen, le stage ou la mobilité académique doit se faire dans une langue autre que le français. Les étudiants ont plusieurs possibilités pour justifier et ainsi valider leur POE (MOOC, stages, écoles d'été, échanges académiques, doubles diplômes, césure…). La POE sera validée par le Département des Relations Internationales et des Humanités.

Le cas des attachés : l'accord du Directeur des études est obligatoire avant de rechercher un stage à l'international

Les informations concernant la POE sont mise à jour chaque année sur le site Moodle : Période Obligatoire à l'Etranger.